RESTRICTIONS DES USAGES DE L'EAU
› Pour les particuliers

VIGILANCE | ALERTE | **ALERTE RENFORCÉE** | CRISE

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

SAÔNE & LOIRE DÉPARTEMENT

Arrêtés de restriction d'usages consultables sur **https://vigieau.gouv.fr/**

USAGES	ALERTE RENFORCÉE
Arrosage à partir de stockages d'eau de pluie captée par des toitures	Autorisé sans restriction
Arrosage des pelouses, massifs fleuris et des plantes en pots	**Interdit** Sauf pour les plantes en pots si utilisation du goutte à goutte.
Arrosage des jardins potagers	**Interdit entre 9h et 20h**
Remplissage piscines privées et bains à remous de plus d'1 m³	**Interdit** Sauf remise à niveau ou première mise en eau après accord du gestionnaire du réseau d'eau potable si le chantier a débuté avant les premières restrictions.
Lavage de véhicules par des professionnels (dont stations de lavage)	**Interdit** Sauf avec du matériel haute pression ou avec un matériel équipé d'un système de recyclage de l'eau (minimum 70%), ou un portique programmé ECO sur ouverture partielle.
Lavage de véhicules chez les particuliers	**Interdit**
Nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées	**Interdit** Sauf si réalisé avec du matériel haute pression par une entreprise de nettoyage professionnel ou pour un chantier en auto-construction.
Alimentation en circuit ouvert des fontaines privées d'ornement	**Interdit** Si cela est techniquement possible.
Remplissage / vidange des plans d'eau	**Interdit**
Travaux en cours d'eau	**Report des travaux** Sauf si situation d'assec total ou pour des raisons de sécurité ou travaux autorisés par le service de police de l'eau.
Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement pour les usages domestiques	**Interdit** Sauf pour les usages prioritaires (santé, salubrité, sécurité civile et industrielle, eau potable, abreuvement des animaux).